



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 96 du 7 décembre 2017

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

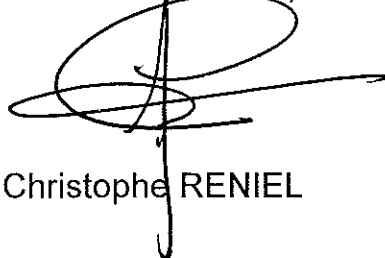
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
Bureau de la logistique et du courrier / LBC

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 7 décembre 2017 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 7 décembre 2017
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe RENIEL

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

RAA spécial N° 96 du 7 décembre 2017

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BI n°2017-92 du 4 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016 relatif à la dissolution du SMAEP eaux de Loire
- Arrêté DRCL-BI n°2017-93 du 4 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016 relatif à la dissolution du SIMAEP de Blou
- Arrêté DRCL-BI n°2017-94 du 4 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2016 relatif à la dissolution du SIAEP de la région de Champtoceaux
- Arrêté DRCL-BI n°2017-95 du 7 décembre 2017 portant dissolution du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne
- Arrêté interpréfectoral DRCL-BI n°2017-96 du 7 décembre 2017 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 12 décembre 2016 relatif à la dissolution du SIAEP de la région Ouest de Cholet

Sous-Préfecture de Saumur

- Arrêté SPSa-interco n°2017-80 du 28 novembre 2017 portant fusion du SIUP Ambillou et du SIVU ABLN et création du SIVOS Tuffalun - Doué-en-Anjou

II - AUTRES

PRÉFECTURE

Cabinet

- liste des autorisations de mise en œuvre, renouvellement ou modification de systèmes de vidéoprotection – 3ème trimestre 2017

Direction de l'interministérialité et du développement durable

commission d'aménagement commercial : ordre du jour du 20 décembre

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

commission des valeurs locatives des locaux professionnels du 7 novembre :

- liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation pour 2018

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE (INAO)

- avis de consultation publique relatif au projet de révision de l'AOC « Gros Plant du Pays Nantais » du 2 janvier au 2 mars 2018

I - ARRÊTÉS



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité

ARRÊTÉ

Arrêté DRCL/BI 2017 n° 92

**Le préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'Honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1-1, L. 5711-1 et suivants ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 1956 modifié portant constitution du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 241-04 du 24 décembre 2004 portant modification des statuts du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL 2016 n° 167 du 8 décembre 2016 portant dissolution, à compter du 1^{er} janvier 2018 du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire ;

Vu les délibérations du conseil du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire des 15 septembre et 24 novembre 2017 ;

Vu les délibérations des membres du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire demandant le report d'une année de la dissolution du syndicat, à savoir :

- communauté d'agglomération "Agglomération du Choletais" du 20 novembre 2017,
- communauté d'agglomération "Mauges communauté" du 15 novembre 2017,
- communauté de communes Loire Layon Aubance du 9 novembre 2017,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. – À l'article 1^{er} de l'arrêté interpréfectoral DRCL/BSFL 2016 n° 167 du 8 décembre 2016 portant dissolution du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire, la date : "1^{er} janvier 2018" est remplacée par : "1^{er} janvier 2019".

Article 2. – Le périmètre du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire est étendu à la partie agglomérée de la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil.

Article 3. – Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Cholet, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat mixte pour l'adduction en eau potable des eaux de Loire, les présidents des communautés membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 04 DEC. 2017


Bernard GONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité

ARRÊTÉ

Arrêté DRCL/BI n° 2017 - 93

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'Honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1-1 et L. 5711-1 ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL 2016 n° 155 du 8 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal mixte d'alimentation en eau potable (SIMAEP) de Blou au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire du 9 novembre 2017 approuvant le cadre de dissolution du syndicat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. – L'article 2 de l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL n° 2016-155 du 8 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal mixte d'alimentation en eau potable (SIMAEP) de Blou au 1^{er} janvier 2018 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Art. 2. – Les biens, droits et obligations résultant de la dissolution du SIMAEP de Blou sont transférés à la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.

Ces transferts entraînent la substitution de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le syndicat dissous. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures, jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre les parties. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la communauté d'agglomération. Les personnels en fonction dans le syndicat dissous relèvent de la communauté d'agglomération dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

L'ensemble des comptes mouvementés est consolidé dans la communauté d'agglomération sans retour préalable aux membres du syndicat dissous.

La communauté d'agglomération effectue les opérations de liquidation du syndicat dissous.

Dans ce cadre, elle est autorisée à réaliser les opérations, y compris comptables, non finalisées à la date de dissolution du syndicat."

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Saumur, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat intercommunal mixte d'alimentation en eau potable (SIMAEP) de Blou, le président de Saumur Val-de-Loire et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 04 DEC. 2017


Bernard GONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de l'intercommunalité

ARRÊTÉ

Arrêté DRCL/BI n° 2017- 94

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'Honneur,
officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1-1 et L. 5711-1 ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL n° 2016-158 du 8 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Champtoceaux au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Mauges Communauté du 15 novembre 2017 approuvant le cadre de dissolution du syndicat ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRÊTE :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL n° 2016-158 du 8 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Champtoceaux au 1^{er} janvier 2018 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Art. 2. – Les biens, droits et obligations résultant de la dissolution du syndicat pour l'alimentation en eau potable de la région de Champtoceaux sont transférés à la communauté d'agglomération Mauges Communauté, sans retour préalable aux communes.

Ces transferts entraînent la substitution de la communauté d'agglomération Mauges Communauté dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par le syndicat dissous. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures, jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire entre les parties. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la communauté d'agglomération.

L'ensemble des comptes mouvementés est consolidé dans la communauté sans retour préalable aux membres du syndicat dissous.

La communauté d'agglomération effectue les opérations de liquidation du syndicat dissous. Dans ce cadre, elle est autorisée à réaliser les opérations y compris comptables non finalisées à la date de dissolution du syndicat."

Article 2. : – Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Cholet, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Champtoceaux, le président de Mauges Communauté et les maires de Mauges-sur-Loire et Orée d'Anjou sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 04 DEC. 2017


Bernard GONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité

ARRÊTÉ

Arrêté n° DRCL/BI/2017- 95

Syndicat mixte d'études et d'aménagement
du Plateau de la Mayenne
Dissolution

**Le préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5212-33, L. 5721-1, L. 5721-7 et L. 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2000 n° 1023 du 26 décembre 2000 modifié, portant création du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n° 2015-102 du 21 décembre 2015 portant transformation de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du 10 juillet 2017 de la communauté urbaine Angers Loire Métropole dans laquelle le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire pour les opérations d'aménagement, y compris pour l'aménagement du plateau de la Mayenne est d'inter

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne du 17 novembre 2017, portant décision et approbation à l'unanimité de la dissolution du syndicat mixte dans les conditions de la convention de liquidation du syndicat et de transfert de l'actif et du passif à ses membres ;

Considérant que le syndicat est dissous de plein droit, à la date du transfert à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, des services en vue desquels il avait été institué ;

Considérant que les conditions de liquidation ont fait l'objet d'un accord entre les parties dans les conditions de l'article L. 5211-25-1 ;

Considérant dès lors que les conditions requises par les articles L. 5212-33, L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne est dissous de plein droit à la date du 31 décembre 2017.

Article 2 : La communauté urbaine Angers Loire Métropole, à qui les comptes du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne sont transférés, est autorisée à voter les compte administratif et compte de gestion.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques, les présidents du syndicat mixte d'études et d'aménagement du Plateau de la Mayenne, du conseil départemental et de la communauté urbaine Angers Loire métropole, les maires des communes d'Angers et d'Avrillé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à Angers, le 07 DEC. 2017

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,



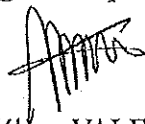
Pascal GAUCI

ARRÊTENT

Article 1^{er}. – À l'article 1^{er} de l'arrêté interpréfectoral DRCL/BSFL n° 2016-168 du 12 décembre 2016 susvisé, la date : "1er janvier 2018" est remplacée par : "1er janvier 2019".

Article 2. – Les secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire, les présidents des communautés d'agglomération concernées et le maire de Boussay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et publié au recueil des actes administratifs de chaque préfecture.

La préfète de la région des Pays de la Loire,
préfète de Loire-Atlantique,
pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale par intérim,



Marie-Hélène VALENTE

Le préfet de Maine-et-Loire,



Bernard GONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la
réglementation
et des collectivités locales
Bureau de
l'intercommunalité

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DRCL/BI n° 2017-96 du 07 DEC. 2017
portant modification de l'arrêté interpréfectoral DRCL/BSFL n° 2016-168
du 12 décembre 2016

La préfète de la région des Pays de la Loire,
préfète de Loire-Atlantique
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,

Le préfet de Maine-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5210-1-1 et L. 5711-1 ;

Vu l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 1948 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région ouest de Cholet ;

Vu l'arrêté interpréfectoral DRCL/BSFL n° 2016-168 du 12 décembre 2016 portant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région ouest de Cholet au 1^{er} janvier 2018.

Vu les délibérations des membres du syndicat susvisés, à savoir :
— communauté d'agglomération "Agglomération du Choletais" du 20 novembre 2017,
— communauté d'agglomération "Mauges communauté" du 18 octobre 2017,
— commune de Boussay du 9 novembre 2017,
demandant la prolongation de la durée du syndicat pour une année supplémentaire ;

Sur proposition des secrétaires généraux des préfectures de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique,



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

Portant création du SIVOS Tuffalun - Doué-en-Anjou

n°2017-80

Fusion de SIUP Ambillou
et du SIVU ABLN

Le Préfet de Maine-et-Loire

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre deuxième et le chapitre I à V du titre premier, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-621 du 22 décembre 2005 ;

Vu le décret n°2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 en date du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté SG/MPCC n°2017-70 du 21 août 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Yves HAZOUMÉ, Sous-Préfet de Saumur ;

Vu l'arrêté préfectoral n°76-270 du 04 octobre 1976 modifié portant création du Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-336 du 19 octobre 2001 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Restaurant Ambillou-Château, Brigné-sur-Layon, Louerre et Noyant-la-Plaine (SIVU ABLN) ;

Vu la délibération du 29 septembre 2017 par laquelle le Comité Syndical du SIUP d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine sollicite la fusion de son syndicat avec celui du SIVU Restaurant ABLN pour la création du SIVOS Tuffalun - Doué-en-Anjou à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'approbation des statuts ;

Vu la délibération du 29 septembre 2017 par laquelle le Comité Syndical du SIVU Restaurant ABLN sollicite la fusion de son syndicat avec celui du SIUP d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine pour la création du SIVOS Tuffalun - Doué-en-Anjou à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'approbation des statuts ;

Vu les délibérations favorables des communes membres :

- Doué-en-Anjou le 12/10/2017
- Tuffalun le 02/10/2017

ARRÊTE

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} janvier 2018, est créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Tuffalun – Doué-en-Anjou.

La création du SIVOS Tuffalun - Doué-en-Anjou à compter du 1^{er} janvier 2018 par fusion du SIUP d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine et du SIVU Restaurant ABLN entraîne la dissolution de ces deux syndicats. Les arrêtés préfectoraux n°76-270 du 04 octobre 1976 modifié et n°2001-336 du 19 octobre 2001 modifié sont donc abrogés.

Les statuts du nouveau Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Tuffalun - Doué-en-Anjou sont annexés au présent arrêté.

Article 2 :

Le Trésorier de Doué-en-Anjou est désigné en qualité de receveur du SIVOS Tuffalun – Doué-en-Anjou.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 4 :

Madame la Présidente du SIUP d'Ambillou-Château, Louerre et Noyant-La-Plaine, Monsieur le Président du SIVU Restaurant ABLN, Madame et Monsieur le Maire des communes intéressées, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saumur, le 28 novembre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Saumur,

Jean-Yves HAZOUMÉ

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Tuffalun – Doué-en-Anjou

statuts

Article 1 : Composition

Il est constitué entre les communes de Tuffalun et de Doué-en-Anjou un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Unité Pédagogique Ambillou-Château, Brigné, Louerre et Noyant La Plaine et du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique restaurant Ambillou-Château, Brigné-sur-Layon, Louerre et Noyant-La-Plaine.

Article 2 : Objet

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Tuffalun - Doué-en-Anjou interviendra sur la commune de Tuffalun et sur le périmètre de la commune déléguée de Brigné – commune de Doué-en-Anjou pour l'exercice des compétences suivantes :

- Gestion et fonctionnement des écoles existantes en application de loi 83-663 du 22 juillet 1983 ;
- Gestion et entretien des bâtiments existants dans le respect des règles applicables aux ERP ;
- Organisation et gestion des activités périscolaires : temps d'accueil périscolaire et restauration scolaire ;
- Réalisation d'investissements dans la limite du bâti existant.

Dans l'hypothèse d'une nouvelle construction, l'engagement financier serait porté par les communes et non le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Les modalités de participation des communes seraient alors à discuter.

Article 3 : Durée

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est constitué pour une durée illimitée.

Article 4 : Dénomination

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire prendra le nom de « SIVOS Tuffalun – Brigné »

Article 5 : Siège social

Le siège du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est fixé à la mairie de Tuffalun, -23 route d'Angers, Ambillou Château – 49700 TUFFALUN

Article 6 : Réunions

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire peut se réunir dans les deux communes adhérentes.

Article 7 : Comptable Public

Le receveur du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est le trésorier de Doué-en-Anjou

Article 8 : Administration

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est administré par un comité syndical composé de membres élus parmi les conseils municipaux des deux communes adhérentes à raison de 9 représentants pour Tuffalun et 3 représentants pour Doué-en-Anjou.

Le comité syndical élira en son sein un bureau composé d'un président et de deux vice-présidents. Chaque commune devra être représentée au bureau.

Le comité syndical sera ainsi représenté au conseil d'école par les membres du bureau.

Les délégués seront renouvelés à chaque élection municipale.

Le comité syndical se réunira au moins 3 fois par an.

Article 9 : Rôle du Président

Le Président prépare et exécute les délibérations du comité syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est chargé de l'administration mais il peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Il est l'autorité compétente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et à ce titre, il assure le recrutement et la gestion des personnels.

Il peut représenter le syndicat en justice par délégation du comité syndical.

Article 10 : Contribution des adhérents

La participation des deux communes adhérentes aux charges de fonctionnement ainsi qu'aux investissements sera calculée au prorata du nombre d'élèves de chaque commune, scolarisés au 1^{er} janvier de l'année, toutes classes confondues (maternelles et élémentaires).

La contribution des communes est une dépense obligatoire.

Les recettes du syndicat seront constituées des participations des communes, des emprunts, des subventions, du produit des services et des éventuels legs.

Une copie du budget et des comptes du syndicat est adressée chaque année aux conseillers municipaux des deux communes adhérentes.

Article 11 : Mise à disposition des biens

Le transfert des compétences entraîne de plein droit la mise à disposition au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences et devra faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Article 12 : Accueil d'enfants extérieurs

Les enfants des communes extérieures au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, pourront être accueillis dans les classes en fonction des disponibilités et à condition que la commune de domicile s'engage à régler au syndicat les frais de scolarité qui auront été fixés par le comité syndical.

Une convention entre le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et la commune concernée formalisera cet accord.

Article 13 : Conditions de retrait ou d'adhésion

Les communes désirant intégrer ou se retirer du syndicat devront se conformer aux dispositions des articles L. 5211-18, L. 521-19 et L. 5211-25 du CGCT.

Article 14 : Dissolution

La dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pourra être prononcée conformément aux dispositions du CGCT et ne pourra être effective qu'une fois l'année scolaire en cours terminée.

Article 15 : Divers

Toutes les questions non prévues par les présents statuts et les litiges qui pourraient en résulter sont réglés par le CGCT.

II - AUTRES

**liste des autorisations de mise en œuvre, renouvellement ou modification
de systèmes de vidéoprotection
3eme TRIMESTRE 2017**

n° arrêté	date arrêté	établissement	responsable
BCAB 2017- 501	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au carrefour express 7 esplanade de la gare à Angers	directeur
BCAB 2017- 502	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au bar tabac l'eden 6 rue André Gardot à Angers	gérante
BCAB 2017- 503	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la Poste 4 rue de la République à Trélazé	directeur sûreté
BCAB 2017- 504	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL Repar Auto 6 rue Champfleury à Saint-Barthélémy	Co-gérants
BCAB 2017- 506	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au petit vapoteur store, 1 bis rue d'Alsace à Angers	gérant
BCAB 2017- 507	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la bijouterie Lebeau Portejoie 12 rue Voltaire à Angers	gérant
BCAB 2017- 508	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au Sun 7, 5 place Mondain Chalouineau à Angers	gérante
BCAB 2017- 509	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au Lycée David d'Angers à Angers	proviseur et gestionnaire
BCAB 2017- 510	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à l'Aviateur 91 rue Pierre Mendès-France à Avrillé	gérant
BCAB 2017- 511	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à Angers Jump, 54 bd de la Romanerie à Saint-Barthélémy-d'Anjou	gérant
BCAB 2017- 512	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au comptoir de mathilde 48 rue saint aubin à Angers	gérante
BCAB 2017- 513	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au géant casino la roseraie 172 rue de Létenduère à Angers	directeur

BCAB 2017- 514	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre d'un périmètre à Avrillé (maison de la danse)	maire
BCAB 2017- 515	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à Ouest car 6 rue Joseph Cugnot aux ponts de cé	gérant
BCAB 2017- 516	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à MEEB restauration 75 avenue montaigne à Angers	gérant
BCAB 2017- 517	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au crédit agricole 24 bd saint michel à Angers	responsable sécurité
BCAB 2017- 518	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au point S 1 chemin du Pellouard aux Ponts de Cé	gérant
BCAB 2017- 519	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au CHU 4 rue Larrey à Angers	chef de pôle
BCAB 2017- 520	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre au périmètre d'Angers (4ème phase)	maire
BCAB 2017- 521	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre au périmètre d'Angers (5ème phase)	maire
BCAB 2017- 522	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre au périmètre d'Angers (ajout aquavita, europe, giran)	maire
BCAB 2017- 523	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au LIDL 97 avenue victor Chantenay à Angers	responsable administratif
BCAB 2017- 524	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 2 allée François Mitterrand à Angers	Dir rég sûreté
BCAB 2017- 525	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au au bar le 14, 14 rue bodinier à Angers	gérant
BCAB 2017- 526	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à ILLY café, 2 place du ralliement à Angers	gérant
BCAB 2017- 527	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à Angers Loire Habitat 3 rue pierre Gaubert à Angers	resp juridique
BCAB 2017- 528	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre à Bouygues telecom (cc espace anjou) 75 avenue montaigne à Angers	directeur commercial
BCAB 2017- 529	26/09/2017	modification du système de vidéoprotection mis en œuvre à Bouygues telecom (cc grand maine) rue du grand Launay à Angers	dir commercial
BCAB 2017- 530	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à retail france 1 esplanade de la gare à Angers	juriste

BCAB 2017- 531	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à La Poste 5 rue Charles de Gaulle aux Ponts de cé	directeur sûreté
BCAB 2017- 532	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection multisite (6) à trélazé (mairie)	serv opérationnel
BCAB 2017- 533	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection centre jen Gueguen 1 rue Louis Pasteur à trélazé (mairie)	serv opérationnel
BCAB 2017- 534	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection stade B. Bioteau rue des toises à trélazé (mairie)	serv opérationnel
BCAB 2017- 535	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection salle aragon 48 bd joseph Barra à trélazé (mairie)	serv opérationnel
BCAB 2017- 536	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection profec mediatheque 18 rue ludovic ménard à trélazé (mairie)	serv opérationnel
BCAB 2017- 537	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au bureau de tabac 42 bd auguste Alloneau à Angers	gérant
BCAB 2017- 538	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 207 avenue Pierre Mendes France à Avrillé	responsable sécurité
BCAB 2017- 539	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 7 rue de la gare à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 540	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 7 rue saumuroise à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 541	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 7 bd maréchal Foch à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 542	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 76 avenue Pasteur à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 543	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA place du chapeau de gendarme à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 544	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 46 bd gaston ramon à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 545	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 1 bd henri Arnaud à Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 546	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à carrefour city 5 rue Saint-Lazarre à Angers	gérant
BCAB 2017- 547	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 29 rue David d'Angers à Angers	resp sécurité

BCAB 2017- 548	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au crédit coopératif 4 rue fulton à Angers	serv sécurité
BCAB 2017- 549	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au crédit coopératif 227 rue du docteur Guichard à Angers	serv sécurité
BCAB 2017- 550	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à Marionnaud à l'atoll de Beaucouzé	resp sécurité
BCAB 2017- 551	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au centrakor rural garden La maison Blanche à Saint Sylvain d'Anjou	PDG et 3 agents de sécurité
BCAB 2017- 552	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à Yves Rocher rue valentin des ormeaux à Mûrs-Érigné	gérante
BCAB 2017- 553	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au Décathlon avenue prosper Guilheim à beaucouzé	resp exploitation
BCAB 2017- 554	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL Pizza tempo 102 bis rue principale à Mazé	gérant
BCAB 2017- 555	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL optique rebilly 23 place de l'hotel de ville à Chalonnes sur loire	gérant
BCAB 2017- 556	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au Mc Donald's aire des portes d'Angers à Verrières en Anjou	directeur
BCAB 2017- 557	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au chateau du Plessis Bourré LD le Plessis Bourré à Ecuillé	gérant
BCAB 2017- 558	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL KIDIMAT ZA du pré barreau la Grenouillerie à Mazé	gérant
BCAB 2017- 559	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 3 place éric Tabarly à la Membrolle sur Longuenée	directeur sûreté
BCAB 2017- 560	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 7 place de la Mairie à Écouflant	directeur sûreté
BCAB 2017- 561	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à Select Poids Lourds 49 zac du Beugnon à Ecouflant	gérant
BCAB 2017- 562	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 12 place du pilori à Chalonnes sur Loire	resp sécurité
BCAB 2017- 563	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL à l'océane la Croix D23 Villeveque	directeur
BCAB 2017- 564	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au garage du loir ZA le bourg joli à Corzé	gérant

BCAB 2017- 565	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 7 rue Aimé de Soland à Mûrs-Erigné	resp sécurité
BCAB 2017- 566	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à LG automobiles ZA du pré barreau à Mazé	gérant
BCAB 2017- 567	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 9 rue victor hugo à Montreuil Juigné	resp sécurité
BCAB 2017- 568	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au Mc Donald's du CC de l'Atoll de Beaucouzé	directeur
BCAB 2017- 569	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la congragation jeanne Delanoue 3 rue de la senatorerie à saumur	économiste générale
BCAB 2017- 570	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au cinéma le palace rue des petites granges à Saumur	gérant
BCAB 2017- 571	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au tabac presse loto 126 rue Jehan Alain à Saumur	gérante
BCAB 2017- 572	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à Rody SAS Agrion bd des demoiselles à Saumur	dirigeant
BCAB 2017- 573	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 71 avenue du pont Fouchard à Saumur	resp sécurité
BCAB 2017- 574	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL Sogredis rue du Lionnais à Grez neuville	gérante
BCAB 2017- 575	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au café de la paix 3 place de l'étoile à Gennes	Co-gérant
BCAB 2017- 576	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au café des sports 17 rue de bretagne à Combrée	gérante
BCAB 2017- 577	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au bar restaurant chez coco 6 rue des landes à Grez neuville	gérante
BCAB 2017- 578	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au super U 85 rue du Clos Baujon à Gennes	directrice
BCAB 2017- 579	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au crédit agricole 15-19 place de gaulle à Vihiers	resp sécurité
BCAB 2017- 580	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection au bar tabac le balto 10 rue saumuroise à Vernantes	gérant
BCAB 2017- 581	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 2 place du marché à baugé	resp sécurité

BCAB 2017- 582	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la SARL bondy AC 5 rue des Royers au lion d'Angers	gérant
BCAB 2017- 583	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 44 rue du Général Leclerc au Lion d'Angers	directeur sûreté
BCAB 2017- 584	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste rue de la cave à St Germain sur Moine	directeur sûreté
BCAB 2017- 585	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 1 rue de la paix à la Seguinère	directeur sûreté
BCAB 2017- 586	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 37 rue nationale à la Romagne	directeur sûreté
BCAB 2017- 587	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au CH de Longué Jumelles 1 rue du Docteur jean rabilloud	directrice adjointe
BCAB 2017- 588	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la poste 21 rue nationale les Rosiers sur Loire	directeur sûreté
BCAB 2017- 589	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection à la Romagne rue des sports (stade)	maire
BCAB 2017- 590	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 30 place du Champs de foire à Doué la Fontaine	resp sécurité
BCAB 2017- 591	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 18 rue du général Leclerc au Lion d'Angers	resp sécurité
BCAB 2017- 592	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 8 place Boucicault à Beaufort-en-Vallée	resp sécurité
BCAB 2017- 593	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 1 place henri Doizy à Saint-Macaire-en-mauges	resp sécurité
BCAB 2017- 594	26/09/2017	mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 8 place de la Mairie à Longué-Jumelles	resp sécurité
BCAB 2017- 595	26/09/2017	renouvellement de l'autorisation de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection à la BPA 8 rue lazarre Carnot à Segré	resp sécurité
BCAB 2017- 596	26/09/2017	mise en oeuvre d'un système de vidéoprotection au crédit mutuel 3 rue du Prieuré à Saint-macaire-en-mauges	CCS sécurité réseaux

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL
de MAINE-et-LOIRE

Réunion du mercredi 20 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

N° dossier	Adresse d'implantation du projet	Nature du projet	Surface de vente demandée	Heure
154	Route de Vernantes Vernoil-le-Fourrier (49)	Création d'un ensemble commercial par la création d'un DRIVE et de 2 boutiques (magasin d'optique et salon de coiffure) dans un ensemble commercial à l'enseigne U	126 m ²	15 h 00
153	« Les 4 routes » Saint-Pierre-Montlimart MONTREVAULT-SUR- EVRE (49110)	Extension du supermarché Market	160 m ²	15 h30
155	172, rue Létenduère ANGERS (49000)	Création d'une moyenne surface spécialisée en équipement de la personne et de la maison au centre commercial Géant Casino	830 m ²	16h00

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de l'Interministérialité
et du Développement Durable

François-Xavier VEYRIÈRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE/RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MAINE-ET-LOIRE

BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE
LA MISE A JOUR DES PARAMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'ÉVALUATION
DES LOCAUX PROFESSIONNELS EN 2017

LISTE DES PARCELLES AFFECTÉES DE NOUVEAUX COEFFICIENTS DE LOCALISATION
POUR LA TAXATION 2018

Informations générales

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) est effective depuis le 1er janvier 2017. Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels, deuxième volet de la RVLLP décrit à l'article XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, prévoit que la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des coefficients de localisation mentionnés au B du IV de l'article 34 précité, après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

Les commissions communales et intercommunales précitées ont été consultées en 2017 dans le cadre de la mise à jour de la liste des parcelles affectées de coefficients de localisation.

La CDVLLP du département du Maine-et-Loire a arrêté la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation lors de sa réunion du 07/11/2017.

Les nouveaux coefficients de localisation déterminés en 2017 seront utilisés pour les impositions locales 2018 de taxe foncière (TF), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Publication de la liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation

Conformément à l'article 4 du décret n° 2015-751 du 24 juin 2015 modifié par le décret n° 2016-673 du 25 mai 2016 relatif aux modalités de publication et de notification des décisions prises dans le cadre du XI de l'article 34 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, les décisions prises par la CDVLLP sont publiées au recueil des actes administratifs.

Dans ce cadre, le document suivant est publié :

La liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation.

Ce document comporte 1 page.

Délai de recours

Les décisions figurant dans le document pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant leur publication.

**Liste des parcelles affectées de nouveaux coefficients de localisation
du département de Maine et Loire**

Pour les lignes où une section (respectivement une commune) figure sans parcelles, le coefficient de localisation indiqué s'applique à toutes les parcelles de la section (respectivement de la commune) à l'exception des parcelles expressément listées par la suite.

Code commune	Libellé de commune	Préfixe	Section	Parcelle	Coefficient
7	ANGERS		BS		0,85
7	ANGERS		BT		0,85
7	ANGERS		BV		0,85
7	ANGERS		CI	213	1,15
7	ANGERS		DE		0,85
7	ANGERS		HS	311	1,3
15	AVRILLE		AD	281	1,3
20	BEAUCOUZE		ZC	273	1,3
223	MURS-ERIGNE		ZH	898	1,3
307	LOIRE AUTHION	42	ZV	221	0,9
332	LA SEGUINIÈRE		AN	162	1,15



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

AOC « GROS PLANT DU PAYS NANTAIS »

Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 16 novembre 2017, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire géographique révisée de l'appellation d'origine contrôlée « Gros Plant du Pays nantais ».

Ce projet d'aire géographique concerne 69 communes ou parties de communes réparties sur les départements de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et de la Vendée. La liste des communes proposées est précisée ci-dessous :

Département de la Loire-Atlantique : Aigrefeuille-sur-Maine, Ancenis, Basse-Goulaine, La Bernerie-en-Retz, Le Bignon, La Boissière-du-Doré, Bouaye, Brains, Carquefou, Le Cellier, La Chapelle-Heulin, Château-Thébaud, Chaumes-en-Retz pour le seul territoire de la commune déléguée de Chéméré, La Chevrolière, Clisson, Corcoué-sur-Logne, Divatte-sur-Loire, Geneston, Gétigné, Gorges, La Haie-Fouassière, Haute-Goulaine, Le Landreau, Legé, La Limouzinière, Le Loroux-Bottereau, Maisdon-sur-Sèvre, Mauves-sur-Loire, Monnières, Montbert, Les Moutiers-en-Retz, Mouzillon, Oudon, Le Pallet, La Planche, Pont-Saint-Martin, Port-Saint-Père, La Regrippière, La Remaudière, Remouillé, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Colomban, Sainte-Pazanne, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Géréon, Saint-Hilaire-de-Chaléons, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Lumine-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Coutais, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Les Sorinières, Thouaré-sur-Loire, Vair-sur-Loire, Vallet, Vertou, Vieillevigne, Villeneuve-en-Retz.

Département de Maine-et-Loire : Mauges-sur-Loire pour le seul territoire de la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent, Montrevault-sur-Evre pour le seul territoire de la commune déléguée de La Chaussaire, Orée d'Anjou, Sèvremoine pour le seul territoire des communes de Saint-Crespin-sur-Moine et Tillières.

Département de la Vendée : Cugand, Rocheservière, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Hilaire-de-Loulay, Saint-Philbert-de-Bouaine.

La consultation se déroulera du 02/01/2018 au 02/03/2018 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, toute personne physique ou morale ayant un intérêt légitime dans le dossier pourra formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : 1, rue Stanislas Baudry 44000 Nantes ou par courriel à l'adresse suivante : inao-nantes@inao.gouv.fr.

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 02/03/2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de la Fédération des Vins de Nantes, Château de la Frémoire 44120 Vertou, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

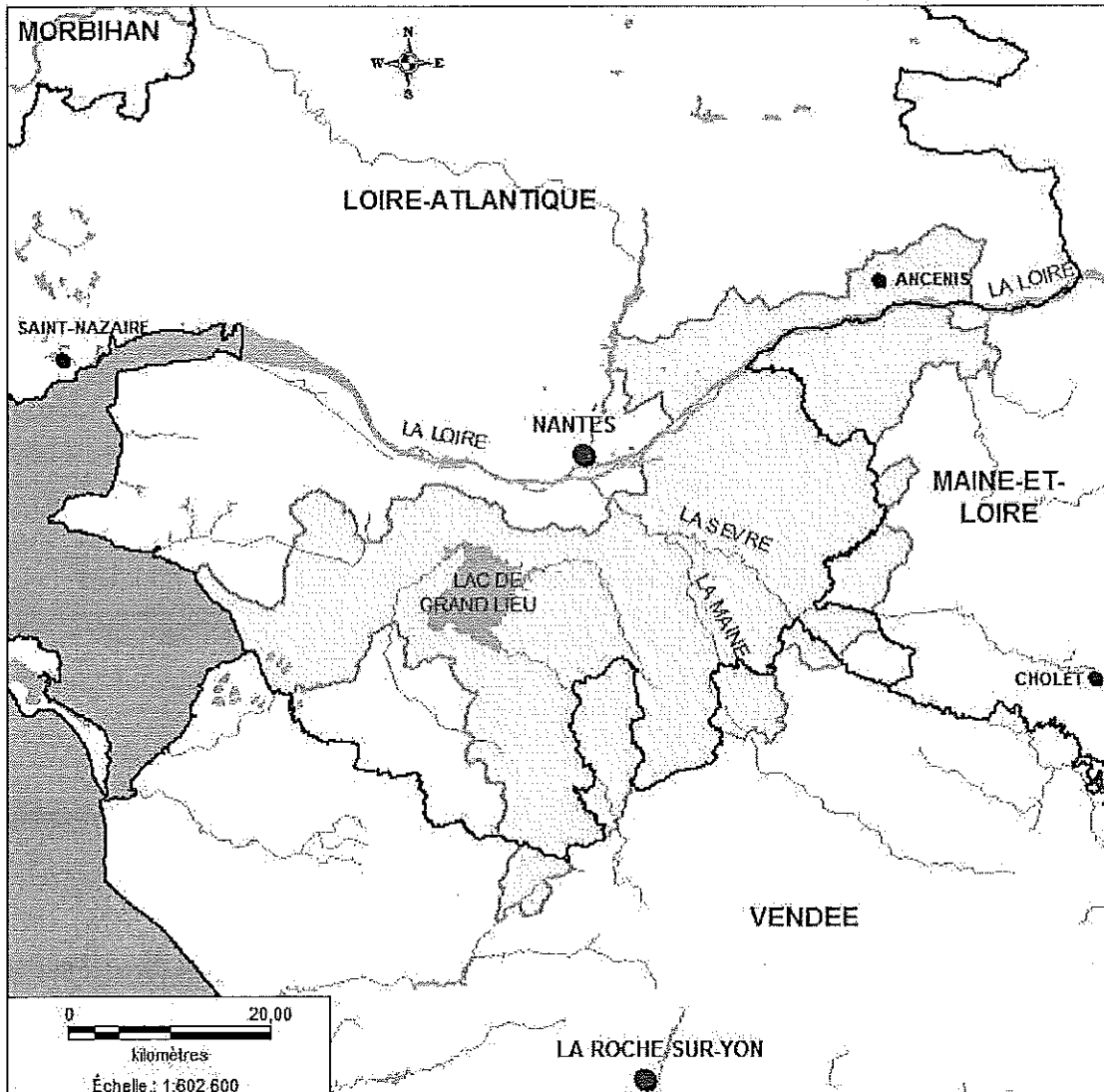
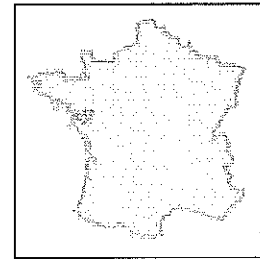


INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Aire géographique

AOC GROS PLANT DU PAYS NANTAIS

Localisation



Données administratives

- Limites départementales
- Préfectures
- Sous-préfectures

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Plans d'eau

Aire géographique

- AOC Gros Plant du Pays nantais
(projet des experts pour mise en consultation publique)

SOURCES : BDCARTO-IGN, MAPINFO, INAO, 11/2017